



Option vélo de la FSASPTT

Contrat N°S019128.019A

Souscription valable du 1 janvier au 31 décembre de l'année de souscription

Souscripteur

Je soussigné(e)

Nom et Prénom du licencié _____

Adresse : _____

Tél : _____ E-mail : _____

souscrit à l'option vélo de la FSASPTT

N° de licence FSASPTT : _____ Date d'adhésion : _____

Formule souscrite : Licence PREMIUM Licence événementielle

ASPTT d'adhésion : _____ Numéro de série : _____

Date d'achat : _____ Montant de l'achat : _____

Autres précisions sur les options : _____

Signature du licencié ou de son représentant légal :

A : _____ Le : _____

Cadre réservé à l'ASPTT

Reçu le : _____

Envoyé à la FSASPTT le : _____

Accompagné du chèque à l'ordre de la FSASPTT

Signature et cachet :



Option vélo

L'option vélo concerne l'assurance de biens : vélos et vêtements.

Cette option a été négociée en même temps que le contrat licence.

Pour bénéficier de cette option, l'adhérent doit être licencié à la FSASPTT et souscrire individuellement à cette garantie avec l'imprimé ci-après. Une précision qui a son importance : les pièces ajoutées sur un vélo sont garanties mais toujours dans la limite de la valeur plafond et de la vétusté applicable aux pièces d'usure (pédalier, cassettes, dérailleurs, fourche, cadre, ...).

Activité	Cyclotourisme ou pratique loisir sur route (exclusion des compétitions et de la
Garanties	Dommmages accidentels subis par le Vélo au cours de l'utilisation y compris les
Montant des garanties	2 000 €/vélo 200 € pour les équipements vestimentaires et accessoires
Indemnisation/ franchise	Valeur à neuf 12 mois à partir du 13 ^e mois, vétusté déduite 1% par mois à compter du 1 ^{er} mois, et plafonné à 80 % franchise : 10 % avec un minimum de 100 €
Tarif	55 € (chèque à l'ordre de la Fédération Sportive des ASPTT)